



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

L'arrêt de travail. Un nouveau formulaire sécurisé désormais obligatoire.

À partir du 1^{er} septembre, seul le nouveau formulaire sécurisé est valable. Il permet de mieux protéger contre les fraudes. Les anciens formulaires seront refusés par votre caisse d'assurance maladie, et, dans ce cas, vous devrez demander un nouvel arrêt à votre médecin pour bénéficier de vos indemnités journalières.



**Notre système de santé,
c'est aussi à chacun d'en prendre soin.**

Retrouvez tous les bons réflexes sur ameli.fr

